



COMMUNIQUE DE PRESSE

23 janvier 2019

L'ADEME et GRDF renouvellent leur coopération pour le développement des gaz verts et des usages innovants du gaz

A l'occasion des Assises européennes de la transition énergétique, Arnaud Leroy, Président de l'Agence de l'Environnement de de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et Edouard Sauvage, Directeur général de GRDF, ont signé mercredi 23 janvier un nouvel accord de coopération pour une durée de 3 ans. Ce 4ème accord vise à favoriser l'efficacité énergétique et environnementale au travers du développement de solutions utilisant le gaz naturel et les gaz verts.

Les gaz verts, au cœur du nouvel accord

concrétiser les enjeux importants développement du gaz renouvelable dans les réseaux, que va fixer la nouvelle PPE, l'ADEME et GRDF poursuivent leurs travaux avec la filière biométhane. Cette ambition s'inscrit dans la lignée de la publication de l'étude prospective publiée en 2018, « Un mix de gaz 100% renouvelable en 2050? », qui a permis de mettre en évidence le rôle que pourrait jouer les trois principales filières de fabrication de gaz renouvelables abaisser progressivement pour l'impact environnemental du vecteur gaz. Parmi elles, la méthanisation est la plus compétitive à court terme.



Alors que le biométhane entre dans une phase de développement industriel avec 78 sites de méthanisation raccordés aux réseaux gaziers français, l'ADEME et GRDF étudieront notamment les modes de financements alternatifs adaptés au monde agricole pour accélérer leur développement.

La collaboration entre l'ADEME et GRDF concerne également les filières moins matures : elle vise à étudier les verrous technologiques de la gazéification et à définir les conditions technico-économiques d'injection d'hydrogène dans les réseaux. La décarbonation des usages gaz et le couplage des réseaux gaz/électricité impliquent le développement d'une filière d'hydrogène décarboné, qui comme le biométhane, est essentiel au mix énergétique français.

L'ADEME et GRDF travailleront conjointement sur plusieurs études pour valoriser les atouts environnementaux de la filière bioGNV (Gaz Naturel Véhicule issu du biométhane) : dispositifs techniques pour garantir la traçabilité du bioGNV jusqu'à l'utilisateur final, mécanismes de prise en compte du bilan CO₂ du bioGNV et des autres biocarburants, outil d'estimation des gains pour la collectivité de privilégier les transports par autocars au GNV / BioGNV...

Le gaz offre des solutions innovantes et performantes pour réduire l'impact environnemental et les consommations d'énergie

Pour répondre aux défis énergétiques et environnementaux de la filière bâtiment, l'ADEME et GRDF poursuivront leurs travaux pour étudier les solutions performantes de rénovation en logements collectifs, des solutions efficaces qui associent les énergies renouvelables (EnR) et le gaz naturel (pompes à chaleur au gaz, chaudières hybrides, ...) ou encore des solutions connectées.

L'ADEME et GRDF porteront une attention particulière au secteur industriel dans l'optique d'optimiser les consommations des process industriels ou encore analyser les modes de valorisation de l'énergie fatale. Le guide de l'ADEME sur la maintenance des équipements gaz dans l'industrie sera mis à jour.

Une coopération au service des territoires

Pour porter la transition énergétique au cœur des territoires, l'ADEME et GRDF poursuivront leur accompagnement auprès des collectivités locales et des acteurs de l'aménagement urbain. Le guide « Mobiliser les Schémas Directeurs Energie pour optimiser le mix énergétique territorial » engagé dans l'accord précédent sera finalisé et valorisé. Un guide pour la prise en compte des réseaux énergétiques dans les stratégies d'aménagement afin d'optimiser le mix énergétique à l'échelle locale sera élaboré.

Un groupe de travail commun ADEME/GRDF sera créé afin de définir le plan d'actions autour de l'opération « Changement de gaz » (passage du gaz B au gaz H) qui concerne 1,3 million de clients dans les Hauts-de-France. Le Changement de gaz constitue une véritable opportunité pour mener un projet exemplaire en matière d'accélération de la transition énergétique, en agissant sur tous les leviers permettant de réduire la consommation de gaz des ménages.

GRDF

Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel en France, GRDF distribue, chaque jour, le gaz naturel à plus de 11 millions de clients, pour qu'ils disposent du gaz quand ils en ont besoin. Pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, et bénéficier d'une énergie pratique, économique, confortable et moderne, quel que soit leur fournisseur.

Pour cela, et conformément à ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient le plus grand réseau de distribution d'Europe (199 781 km) et le développe dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution.

GRDF: 01 71 19 18 11 - grdf-nat-presse@grdf.fr

ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle Ministère de la Transition écologique et solidaire et Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr ou suivez-nous sur @ademe ADEME Presse : ademepresse@havas.com / 01 58 47 81 28